SOFIDAP Armentières

Concessionnaire PEUGEOT
www.sofida.fr

29, avenue Pierre-Brossolette
BP 97
59427 ARMENTIERES Cedex

Tél +33 (0)3 20 440 650
Fax +33 (0)3 20 773 130
Siret : 529 232 902 00088
http://concessions.peugeot.fr/sofidaparmentieres
siège : SOFIDAP
S.A.S. au capital de 5 000 000 Euros
R.C.S. Arras - Siren 529 232 902
FR 02 529 232 902 - APE 4511 Z
329, avenue JF Kennedy
62400 BETHUNE

PEUGEOT

M CPAM
2 RUE DE LA BATELLERIE
59386 DUNKERQUE CEDX 1

FACTURE du : 30/08/2018 Page :1/1
CHEQUE Echéance le : 30/08/2018 208
CCS : BONOLA REMI TVA : Véhicule mis en circulation le 19/07/2017

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
03-304719	0301003		PEUGEOT	VF3CCHMZ6HW110060	EN-992-ZC	7782	602809

Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	CT	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
B : 95R48A03FR010105 FORFAIT EXPERT REVISION HUILE DE SYNTHESE ANTI-POLLUTION 5W30							136,67
Montant T.T.C. : 164,00							
JOINT D16X22 EP	031338 A2E7	1,00	4				*inclus*
FILTRE A HUILE	1109AL A1B5	1,00	4				*inclus*
LIQUIDE LAV VIT	1611908680 A7E0	1,00	4				*inclus*
ACTIVA INEO ECS 5W30 VRAC	TOTAL05W30	3,25	4				*inclus*
- OPERATIONS SYSTEMATIQUES D'ENTRET IEN -	95N48A		4				*inclus*
SOUS-TOTAL INTERVENTION B 136,67 (164,00 TTC)							

Cde 2018-308

Réception des biens ou exécution des services portés sur la présente facture le....8/8/18.....

Total hors taxe		Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			Total T.T.C
PI : 70,81		(4) 20,000			**164,00**
MO : 65,86	**136,67**	136,67			
DIV : 0,00		27,33			

Coupon à joindre à votre règlement		
N° Document	N° Client	N° Commande
03-304719	0301003	602809
30/08/2018		**164,00**

MO facturee au bareme des temps sauf (*) au temps passe

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Dans le cas d'une vente ou prestation de service réalisée par une activité professionnelle, il sera appliqué des pénalités de retard calculées sur les sommes exigibles non payées à bonne date correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, après une mise en demeure de payer restée infructueuse.
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.
ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement".